



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E168733

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2027

ÉDITÉ LE

08/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/05/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE 2017B00286

Siret : 829 595 230 00048

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4320448-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000007600465404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000007600465404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ARTI RENOVATION CONSEIL

5 RUE DES VARENNES
71880 CHATENOUY-LE-ROYAL

Téléphone : 03 85 42 35 88

Portable : 06 52 88 59 60

Fax :

Site Internet : <http://arti-renovation-conseil.fr>

E-mail : contact@sas-arc.fr

Responsabilité légale :
JFS CONSEIL (903 836 336) / CHAMBARD JEAN-FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	29/06/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	17/06/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	16/09/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.